



2022-45

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril à 18 heures 45.  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 01/04/2022

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,  
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES  
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS,  
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,  
Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS,  
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE

Excusés :

Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX  
Christian GIRARD qui a donné procuration à Sébastien GAGNE

**OBJET : SUBVENTION EMPLOI EDUCATEUR SPORTIF**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années la Commune verse une aide sous forme de subvention à différents clubs sportifs pour l'emploi d'un éducateur sportif. Il propose la reconduction de ces aides pour les clubs bénéficiaires : l'Union Sportive de Blavozy (USB), le Judo Club et le Club de Hand Saint Germain-Blavozy.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser :

- 792 € pour le club de Judo, correspondant à 22 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- 2736 € pour l'USB correspondant à 76 heures par mois au taux de 3€ par heure
- 1080 € pour le club de Hand Saint Germain-Blavozy correspondant à 30 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget communal,
- Dit que la subvention sera versée en deux fois (mai et septembre).

Le Maire,  
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 08/04/2022  
Pour extrait certifié conforme